



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 juin 2018 à 20 h au chalet de parc de la Tortue à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 54, route 132

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne un projet d'affichage global pour le bâtiment projeté et vise à :

- Permettre une enseigne d'une superficie de 3,89 m², alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 901, la superficie maximale est de 2,5 m²;
- Permettre une enseigne d'une dimension de 2,07 m, alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 901, la dimension maximale de ce type d'enseigne est de 1,8 m;

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 16 mai 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier